



Les structures d'éducation et d'accueil du jeune enfant ont un rôle à jouer pour renforcer l'inclusion et lutter contre la pauvreté et les exclusions

Partie 1 : les enjeux

Joëlle Mottint, juillet 2012

De nombreuses familles vivent en Belgique des situations de pauvreté, de précarité et/ou d'exclusion. **Avoir de jeunes enfants** peut renforcer le cercle vicieux de la paupérisation. Pourtant, avoir de jeunes enfants peut aussi être une formidable opportunité d'émancipation sociale et économique.

En effet, le risque de **fragilisation des familles** est réel si celles-ci ne peuvent pas compter sur une politique volontaire mettant en place des mesures favorables aux familles.

« Dans les pays de l'UE, les stratégies de réduction à court terme de la pauvreté infantile sont centrées sur des dispositifs assurant un accès à des allocations familiales correctes et à des revenus de remplacement adéquats. À moyen terme, et à la différence de la pauvreté chez les personnes âgées, les politiques concernant la pauvreté infantile ne sont efficaces que si elles sont en outre complétées par des politiques visant l'accès des parents au monde du travail. Comme on observe un lien entre probabilité d'accès à l'emploi et niveau d'étude ou de formation, les déterminants de la pauvreté sont structurels dans une société du « life long learning ». Par ailleurs, pour les travailleurs à faible niveau de formation, les coûts de l'externalisation des soins aux enfants représentent un obstacle à l'accès au travail des mères. Les politiques visant l'accès au travail englobent donc nécessairement l'organisation de milieux d'accueil de jeunes enfants à des prix abordables, et des dispositions légales de conciliation vie familiale vie professionnelle. » (Humblert, 2006, p.2).

En Belgique, l'accueil des enfants de trois (voire deux ans et demi) à six ans à l'école maternelle est un principe acquis. Même si l'école n'est obligatoire qu'à partir de six ans, chaque enfant aura¹ une place à l'école maternelle, les places étant créées en fonction du nombre d'enfants inscrits. De plus, on observe actuellement que la grande majorité des écoles proposent un accueil avant et après la classe ainsi que sur le temps de midi. En revanche, durant les congés scolaires, les services d'accueil prévus pour les enfants de moins de six ans sont insuffisants et souvent fort onéreux.

Pour les enfants de moins de trois ans, la situation est très différente : les places sont trop peu nombreuses et beaucoup d'enfants n'y ont pas accès. Pour les familles les plus fragilisées, le cercle vicieux de la pauvreté et de l'exclusion sociale peut se trouver renforcé du fait d'avoir de jeunes enfants. Par exemple, sans emploi, il est difficile pour les parents de trouver un milieu d'accueil pour leurs enfants ; et sans solution de garde, il ne leur est pas possible (et surtout pour les mères) de trouver un emploi, de suivre une formation. A l'école, il y a également un risque que ces enfants et leur famille n'y trouvent pas leur place et que l'école ne parvienne pas à casser la reproduction des inégalités sociales (Mouraux, 2012, Bonnefond et Mouraux, 2011). *« A chaque fois, le constat des chercheurs se confirme : les enfants issus des milieux populaires réussissent moins bien à l'école que les autres. Seraient-ils moins intelligents ? Non. Ce qui est en cause, ce ne sont*

¹ En principe, car en situation de pénurie, comme on l'observe dans certaines communes bruxelloises (Humblert, octobre 2010), ce principe pourrait bien s'étioler.

pas les enfants eux-mêmes ni leur famille, ni l'école. C'est la relation qui s'établit entre Famille et Ecole. C'est l'écart, plus ou moins profond qui sépare la culture de la Famille et celle de l'Ecole. Ce qui pose problème, c'est le passage de l'une à l'autre. Car passer de la famille à l'école, c'est changer de monde, de manière de penser, de façon d'agir. C'est difficile. Pour tous les enfants, quelle que soit leur famille. » (Bonnefond et Mouraux, 2011, p.3).

Pourtant, avoir de jeunes enfants peut être une **opportunité d'émancipation** sociale et économique, à la condition qu'une politique favorable soit mise en place, notamment en matière de mesures permettant la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, comme l'accès à des structures d'éducation et d'accueil du jeune enfant (EAJE) de qualité pour toutes les familles.

« Par structures d'EAJE, on désigne les multiples formes que peuvent prendre les services destinés à des groupes d'enfants et qui découlent de politiques et de programmes émanant des autorités publiques et non d'arrangements privés entre individus. Il s'agit de structures qui poursuivent des objectifs et des missions complexes combinant l'éducation, la prise en charge et les soins des jeunes enfants ainsi que l'accompagnement ou le soutien des familles. Des services de qualité peuvent égaliser les conditions dans lesquelles les enfants grandissent du point de vue éducatif, social et économique, et peuvent assurer l'égalité entre hommes et femmes dans la répartition du travail rémunéré et non rémunéré ». (Humblot, P., 2010, p.3).

L'accès et l'utilisation des structures EAJE par les familles, y compris les plus fragilisées, revêt plusieurs enjeux importants

Le **premier** de ces enjeux est celui des **droits de l'enfant**. Fréquenter des structures EAJE de qualité est un droit pour chaque enfant reconnu par la Convention Internationale des droits de l'enfant. C'est également le premier principe proposé par Enfants d'Europe (2008) dans la déclaration « Vers une approche européenne de l'accueil de la petite enfance » : *« L'accès est un droit pour tous les enfants. Tous devraient avoir le droit à une place dans les structures d'accueil de la petite enfance sans aucune distinction. Cette place ne devrait dépendre ni d'un handicap ou d'autres besoins particuliers, ni de l'endroit où ils vivent, ni des revenus familiaux, ni du fait que leurs parents aient une activité professionnelle ou non. Ce droit des enfants ne représente en aucun cas une alternative aux congés de maternité ou aux congés parentaux (qui sont déjà un droit pour tous les parents européens). En effet, tous ces droits sont nécessaires et précieux, pour les enfants comme pour les parents ».*

Le **deuxième** enjeu est celui de la **mixité sociale**. Quand l'enfant se met à fréquenter une structure EAJE, que ce soit une crèche, l'école maternelle ou un autre service, cela constitue bien souvent sa première entrée dans la société. Les structures EAJE, par leur proximité et la qualité de leurs pratiques, sont des contextes propices à la rencontre de l'autre. Les enfants y expérimentent la vie collective, côtoyant des enfants parfois très différents d'eux-mêmes. Des familles très différentes peuvent s'y rencontrer, y dialoguer dans un cadre sécurisant, autour de ce qui les rapproche : le fait d'être parent. La qualité des pratiques et la réflexivité des professionnel(e)s sont fondamentales pour que chacun y trouve sa place et que les plus fragiles n'y vivent pas une disqualification de plus.

Le **troisième** enjeu est celui de l'**inclusion sociale**. D'une part, quand l'enfant fréquente une structure EAJE, les parents sont disponibles pour travailler. Or, le travail est une des voies royales pour sortir de la pauvreté et de l'exclusion. *« Le taux de risque de pauvreté pour l'enfant est très dégressif en fonction de l'intensité du travail des adultes au foyer. L'impact de l'absence d'emploi dans les foyers belges est considérable sur le taux de pauvreté infantile : 78% des enfants qui vivent dans un ménage sans emploi sont sous le seuil de pauvreté » (Vrancken et al., 2012, p.85).* Cela ne concerne pas seulement les crèches, mais également l'école maternelle : cela ne fait pas partie de ses missions mais

dans les faits, l'école est utilisée comme un milieu de garde que les enfants fréquentent quand les parents travaillent. Durant les congés scolaires, les parents doivent trouver d'autres solutions, ce qui n'est pas toujours évident. Et quand les parents ne travaillent pas, le fait que l'enfant fréquente une structure EAJE, permet à ceux-ci de retrouver une certaine disponibilité (temporelle et mentale) pour se mettre en projet, se former, en vue d'améliorer leurs conditions d'existence. D'autre part, la fréquentation des structures EAJE peut permettre aux familles d'augmenter leur capital social, en sortant de leur isolement et en développant un réseau personnel. « *Les interventions éducatives devraient aujourd'hui intégrer deux missions prioritaires : favoriser l'acquisition d'un capital social (disposer d'un réseau, disposer de la capacité à en créer un, ou à en mobiliser) et d'un capital culturel (représenté par des compétences ou des dispositions) ; ces deux missions sont évidemment essentielles pour les familles précarisées ou pauvres, puisque leur situation produit un affaiblissement de ces capitaux, ainsi qu'une destruction partielle des processus qui permettent de les constituer ou de les reconstituer* » (Baudart et al., 2011, pp.8-9).

Le **quatrième enjeu** est celui du **développement et devenir des enfants**. Les structures EAJE de qualité contribuent à l'éducation et au développement des enfants. Par leur fréquentation, les enfants apprennent le français et / ou la langue de l'enseignement, à vivre et travailler dans une collectivité, à comprendre et maîtriser les codes qui leur seront nécessaires dans la suite de leur vie. Ils acquièrent toute une série de compétences qui leur seront très utiles pour la suite. Des structures EAJE de qualité contribuent à casser la spirale de la reproduction sociale.

Un **cinquième enjeu** est celui de la **co-éducation et soutien à la parentalité**. « Il faut tout un village pour éduquer un enfant ». Ce proverbe africain résume la question de la co-éducation : pour qu'un enfant grandisse, s'ouvre au monde et à la société des humains, bref pour qu'il se socialise, il a besoin de bien plus d'adultes que de ses parents. Ceci a été mis en évidence dans les travaux du Délégué général aux droits de l'enfant : « *Dans toutes les sociétés, nous voyons que les fonctions parentales sont partagées, divisibles entre plusieurs personnes et qu'elles dépassent toujours la famille. Ce qui est paradoxal et choquant c'est la façon dont on partage cette parentalité sociale aujourd'hui, puisque ce sont les familles les plus favorisées qui ont accès aux milieux d'accueil alors que les familles les plus défavorisées, elles, n'y ont pas accès* » (Baudart et al., 2011, p.8).

Ce sont des enjeux essentiels pour l'avenir des enfants et le devenir de notre société. Ils représentent des défis importants qu'il n'est pas aisé d'atteindre. Les difficultés et des pistes pour les dépasser font l'objet d'autres textes².

Conclusion

Fréquenter une structure EAJE de qualité permet non seulement de résoudre un problème de garde pour son enfant, mais aussi de nouer des contacts avec d'autres familles, de recréer du lien social et de la solidarité, de se sentir reconnu en tant que parent et citoyen et donc de contribuer à reconstruire une image de soi souvent mise à mal par les aléas de la vie.

Dans cette perspective, des structures de qualité et accessibles à tous contribuent à l'amélioration des conditions de vie des familles et à la réduction des inégalités entre celles-ci et ont un effet positif sur le développement et le devenir des enfants. Inversement, des structures de moindre qualité ou difficiles d'accès augmentent les disparités et le risque d'exclusion sociale des enfants nés dans des familles en situation de précarité (UNICEF, 2008). Pouvoir accéder à une structure EAJE de qualité devrait donc constituer un droit pour chaque enfant et chaque famille.

² Téléchargeables sur le site www.riep.be

Références bibliographiques

Accueil pour tous : l'inclusion sociale commence à la crèche, dossier in Grandir à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de l'enfant, n°26, hiver 2011-2012

Baudart, L., De Vos, B., Sommer, M. (Eds), Comment contribuer à la réduction des inégalités sociales dans le champ socio-éducatif ? Problématisation et recommandations, travaux menés par le Délégué général aux droits de l'enfant, Bruxelles, juin 2011.

Bonnefond, A. et Mouraux, D. (Eds), A l'école des familles populaires. Pour se comprendre et apprendre, Couleurs Livres, Charleroi, 2011.

De Vos, B., Accessibilité des lieux d'accueil de la petite enfance et droits de l'enfant : quels liens ? In Actes de la matinée de réflexion et d'échanges "Diversité des familles et milieux d'accueil de la petite enfance : vers un accueil pour tous à Bruxelles ?", 21 mars 2011, RIEPP. Téléchargeable sur : <http://www.riepp.be/spip.php?article37> .

Dusart, A.-F., Accueil atypique en Communauté française : à la recherche des conditions optimales d'accueil, vers une politique d'égalité d'accès pour tous, Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance, Bruxelles, décembre 2007. Téléchargeable sur : http://www.cere-asbl.be/IMG/pdf/CERE_rapport_recherche_accueil_atypique.pdf .

Enfants d'Europe, Vers une approche européenne de l'accueil de la petite enfance, : une politique proposée par Enfants d'Europe, 2008. Téléchargeable sur : <http://www.grandirbruxelles.be/Publications/Europe/policydocFR.pdf>

Humblet, P., La pénurie de places d'accueil de jeunes enfants est-elle inéluctable ? Qui en supporte le poids ? A quel prix ? In Grandir à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de l'enfant, n° 11, été 2003, pp.4-7.

Humblet, P., Note « pauvreté et petite enfance », Observatoire de l'enfant, Commission Communautaire française, 2006, p2. Téléchargeable sur <http://www.cere-asbl.be/spip.php?article21> .

Humblet, P., Principe 1 : l'accès un droit pour tous les enfants, Vers une approche européenne de l'accueil de la petite enfance, Une politique publique proposée par Enfants d'Europe, Bruxelles, 2010. Téléchargeable sur <http://www.grandirbruxelles.be/Publications/Europe/Principe1%20FR.pdf> .

Humblet, P., Accès pour tous à l'école maternelle dans la Région de Bruxelles-Capitale. Effets de la croissance démographique récente sur l'entrée à l'école maternelle, Rapport de l'Observatoire de l'enfant 32/2010, Bruxelles, Octobre 2010.

La diversité en actes, dossier, in Grandir à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de l'enfant, n°24, hiver 2010-2011.

Mangez, E., Joseph, M. & Delvaux, B., Les familles défavorisées à l'épreuve de l'école maternelle. Collaboration, lutte, repli, distanciation, CERISIS - UCL, 2002

Meyer, G., Spack, A., Perrenoud, D., Dumont, P., Familles singulières, accueil collectif. La réception de la diversité des situations familiales par les crèches-garderies, Les Cahiers de éesp, Lausanne, 2009.

Mouraux, D., Entre rondes familles et école carrée... L'enfant devient élève, De Boeck, Bruxelles, 2012.

Rayna, S., Belan, X. (éds), Quel accueil demain pour la petite enfance ? Elaborer une politique et des pratiques adaptées aux évolutions de la société française, Editions érès, Ramonville Saint-Agne, 2007.

UNICEF, La transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant, Bilan Innocenti 8, Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, Florence, 2008.

Vandenbroeck, M., Eduquer nos enfants à la diversité sociale, culturelle, ethnique, familiale, ..., Editions érès, Ramonville Saint-Agne, 2005

Vandenbroeck, M. & Geens, N. (2011). Cartografie van de Nederlandstalige Brusselse kinderopvang 2. Evolutes 2005-2010. Gent - Brussel: Vakgroep Sociale Agogiek UGent - VGC.

Vrancken, J., Lahaye, W., Geerts, A. Et Coppée, C. (Eds), Pauvreté en Belgique. Annuaire 2012, Acco, Leuven, 2012.

Tout dans ce texte peut être cité ou mentionné librement, à condition d'en citer la source de la façon suivante :

Mottint, J., Les structures d'éducation et d'accueil du jeune enfant ont un rôle à jouer pour renforcer l'inclusion et lutter contre la pauvreté et les exclusions. Les enjeux, Analyse n° 6/2012 du RIEPP, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, juillet 2012.

Ce document a été rédigé dans le cadre du projet « Accueil pour tous : les services à l'enfance, acteurs créatifs d'inclusion sociale », réalisé dans le cadre du programme de l'Observatoire de l'enfance de la Cocof, avec le soutien du Fonds Houtman, de la Fondation Roi Baudouin et de la Loterie Nationale.

